

France, Richelieu exerçait tous les pouvoirs à la fois et même ceux des Vice-Rois, comme on le verra plus loin.

Nous verrons donc.

Page 105.—*Charles de Bourbon, Comte de Soissons, Pair et Grand Maître de France.*

Qui ne dit que pair ignore par là même que Charles de Bourbon était prince du sang.

Page 106.—“ Il fut arrêté le 1^{er} Septembre 1616 au milieu du Louvre par Thémines, qui fut alors nommé maréchal de France.”

Je ne le crois pas ; du moins, sur la liste des maréchaux que je possède, il n'y est porté que sous l'an 1627. (*) Même remarque pour le bas de la même page.

Page 108.—“ Sans avoir le titre de Vice-Roi, ni de Lieutenant-Général pour le Roi, le Cardinal Duc de Richelieu, comme Grand-Maître, Chef et Surintendant-Général de la Navigation et Commerce de France, exerçait évidemment dans les colonies, la même autorité.”

Celà est loin d'être évident, puisque c'est contraire à la Charte de la Compagnie des Cent Associés.

Page 109.—*Maille de Brézé.*

Cet article est de trop. Il se trouve là par suite de l'idée que se fait l'auteur que la charge de Grand-Maître comprenait celle de Vice-Roi. C. Q. F. D.

Page 110.—*Le Duc de Damville.*

D'après les Documens de Paris, il s'appelait *Dampville-Ventadour*.

Même page.—“ On y voit que c'est comme successeur du duc de Ventadour que le duc de Damville est nommé à cette charge de Vice-Roi, le premier s'en étant démis volontairement, en suppliant le Roi d'y pourvoir de quelque personnage qui s'en pût dignement acquitter.”

Le premier se démet en 1627 ; le second est ici nommé en 1644 : il faut avouer que c'est succéder un peu tard, et que le monarque délibéra longtemps avant de

[*] La Liste des Maréchaux publiée dans le Dictionnaire Historique de Chaudon et Delandine porte “ Ponce de Cardaillac de Thémines, 1627.”